



Lors d'une vente, qu'est ce qui peut être considéré comme un vice

Par **corialina**, le **06/09/2012** à **16:05**

Bonjour,

Je souhaite mettre en vente mon appartement.

Néanmoins, un problème me questionne :

l'un des murs de mon salon est mal isolé phoniquement (apparemment seul un mur en galandage sépare les 2 appartements), de ce fait j'entends les conversations de ma voisine de palier, sa télévision etc...

Cette mauvaise isolation phonique peut-elle être considérée comme un vice caché si le futur acheteur ne s'en rend pas compte et surtout si je ne lui en fait pas part lors des visites de pré-achat?

Merci de votre réponse.

Cordialement.